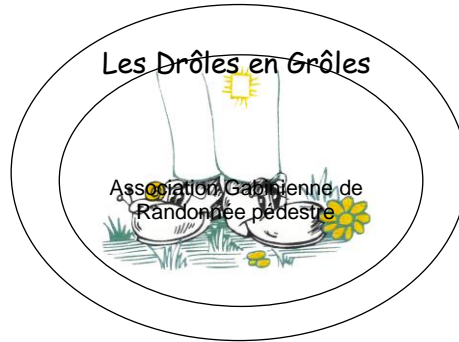


**Association Gabinienne de Randonnée Pédestre**  
Association loi de 1901 -  
Affiliée à la FFRP – CNSGR  
Siren n° 448 097 618  
Siège Social : Centre J Prévert  
63, rue du 18 Juin 93220 Gagny  
Secrétariat administratif :  
Marianne DA COSTA  
10, Bd du Nord 93220 Gagny  
Tel : 01 43 51 91 10  
[lesdrolesengroles@aliceadsl.fr](mailto:lesdrolesengroles@aliceadsl.fr)



1ter, place des martyrs de la Résistance et de la  
Déportation 93110 Rosny-sous-Bois  
☎ : 01.48.54.00.19



**Assurance R.C.P.**  
**GROUPAMA** : Paris Val de Loir  
60, Bd. Duhamel du Monceau  
45160 OLIVET - Ct n° : 41789295M / 0002

**Garantie financière : GROUPAMA**  
**Assurance-crédit & Caution**  
132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131 - ct. n° 4000716162 /0

Gagny, le 15 janvier 2023



## NOTICE D'INFORMATION

### WE de Pâques

### Dans le Perche

### Du samedi 8 au lundi 10 avril 2023

#### Séjour randonnée :

Le séjour est ouvert aux adhérents DES DROLES EN GROLES, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRP 2022 - 2023 avec assurance RC.

Nombre de participants maximum : **16 personnes**

Dates : départ samedi 8 avril – retour lundi 10 avril 2023

Déplacement : voitures personnelles avec co-voiturage

#### HÉBERGEMENT :

Les chalets du Perche – route de la Galopinière - 61 380 Soligny la Trappe

Chalet pour 4 personnes

#### COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à : **180 € pour 12 personnes**. Tarif dégressif selon le nombre d'inscrits.

#### Ce prix comprend :

- Le repas du samedi soir et dimanche soir,
- Le petit déjeuner du dimanche et du lundi,
- Les draps,
- L'hébergement en chalet de 4 personnes équipés d'un frigo,
- L'accompagnement des randonnées par l'animatrice des DROLES EN GROLES,
- L'immatriculation tourisme et taxe de séjour.

#### ATTENTION : PRÉVOIR LES PIQUES NIQUES DES 3 JOURS.

### **INSCRIPTIONS :**

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 80€ (chèque à l'ordre de l'Association).

L'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

### **ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

### **PAIEMENTS :**

Acompte de 80€ à la préinscription. Date limite 05/02/2023,

Solde à régler au 15 mars 2023,

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association « les drôles en groles »**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :**

Si choix de départ en voiture, les participants seront regroupés par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place).

### **ANNULATION DU SEJOUR :**

Il vous sera remboursé les frais d'hébergement :

- Au-delà de 60 jours avant la date prévue d'arrivée : l'intégralité de votre acompte.
- De 60 jours à 30 jours avant la date prévue d'arrivée : 30 % de votre acompte.
- Moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte reste acquis au camping.

Christine

Tel : 06 09 49 40 77

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'Association (***préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents***).

## DESCRIPTION DU SEJOUR

### Samedi 8 avril :

Matin : RDV au centre équestre « les percherons du Verger » à Origny le Butin, pour une balade en calèche de 1h.

Après-midi : Carte IGN 1817SB : Boucle de 8km. Dénivelé : + 150m. Entre bocage et la forêt de Bellême



Dimanche 9 avril : Carte IGN 1916SB, 1917SB. Boucle de 13.5 km. Dénivelé : +200m.

Au départ de Bretoncelles, a travers les bocages, nous rejoindrons la forêt de Saussay. Un détour pour une vue sur une motte féodale dite « la butte du château », puis retour à Bretoncelles.



Lundi 10 avril : Carte IGN 1815SB, 1816SB. Boucle de 6.5km. Dénivelé : + 80 m

Au départ du carrefour de l'étoile du Perche, notre circuit nous fera découvrir les étangs du Cachot au cœur de la forêt.



INSCRIPTION AU SEJOUR PAQUES – LE PERCHE

*A retourner avant le 05 FERVRIER 2023*

*Chez Christine Alvarez, 25 rue François Mauriac, 93250 Villemomble*

Chèque à l'ordre des Drôles en Groles

NOM :

PRÉNOM :

Numéro de téléphone :

*Je m'inscris pour le séjour ci-dessus*

*Du samedi 8 au Lundi 10 avril 2023*

VOITURE : OUI  NON

*Acompte de 80 €*

DATE :

SIGNATURE